



L'enseignant de la REUNION

Mars 2009

N°138

SOMMAIRE

Page 2, 3 :

DOM-TOM des solutions urgentes se font attendre

Page 3,4 :

Plate forme COSPAR

Encart : bulletin d'adhésion

Organe du Syndicat des Enseignants-Académie de la Réunion

16,rue Jean Chatel- BP 41

97461-Saint-Denis Cedex

Tel:0262 20 08 13 Fax : 0262 21 58 65

E-mail : 974@se-uns.org

Dispensé de timbrage Saint Denis CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

LE SE-UNSA : SOLIDAIRE !

L'UNSA Education, alors FEN et ses syndicats dont le SE-UNSA alors SNI-PEGC puis SE-FEN , se sont toujours impliqués fortement dans les luttes syndicales, secteurs public et privé mêlés, pour permettre des avancées sociales : alignement du SMIC, des prestations sociales, indemnisation du chômage.....

L'attitude du SE-UNSA dans l'UNSA aujourd'hui, doit être à l'égale de celle d'hier : celle d'un engagement solidaire et déterminé, au côté de son Union régionale, au sein du collectif COSPAR pour que tous les Réunionnais puissent enfin avoir des moyens de vivre dignement.

Le SE-UNSA s'est toujours battu pour qu'on détermine de façon précise la construction des prix et des revenus. Force est de constater que jamais l'Etat n'a vraiment donné les moyens pour faire ce travail et que l'observatoire des prix et des revenus n'a jamais pu mener à bien son travail.

Tout le monde est d'accord pour dire que la vie à la Réunion est beaucoup plus chère qu'en métropole, que la pauvreté est plus importante qu'en métropole qu'une grande partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté mais il a fallu la crise aux Antilles et à la Réunion pour qu'enfin l'Etat joue son rôle de régulateur et accepte d'organiser des négociations entre les différentes parties : syndicales, patronales associatives et politiques . Maintenant il est de notre devoir d'aller jusqu'au bout, d'obtenir la vérité sur les prix, l'augmentation des plus bas salaires et des minima sociaux , l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique et un véritable plan de rattrapage. L'UNSA et le SE-UNSA s'impliqueront pleinement dans ces négociations avec une vigilance accrue vis-à-vis de ceux qui seraient tentés par une politique de bouc émissaire.

Saint-Denis le 12 mars 2009

Jean-François RIALHE
Secrétaire général du SE-UNSA

L'enseignant

Académie de
la Réunion

Syndicat des enseignants

16, rue Jean Châtel
97400 St-Denis

Directeur de publication
J.F RIALHE

IMPRIME PAR NOS
SOINS

I.S.S.N. 1269-256S
C.P.P.A.P. 0913 S 07988

DOM-TOM : les solutions urgentes se font toujours attendre !

Non l'Outre-mer ce n'est pas seulement la vision idyllique soleil, mer, palmiers et farniente que rapportent les vacanciers ou que laissent comme image les campagnes publicitaires ou les cartes postales ! Les Outre-mer (il n'existe pas un Outre-mer : l'histoire, la géographie, les problématiques ne sont pas identiques dans les Caraïbes, en Amérique du Sud, dans le Pacifique ou dans l'océan Indien) sont aussi des territoires où plus qu'ailleurs (en Métropole) les difficultés des populations sont prégnantes. L'UNSA ayant des militants dans chacun de ces territoires, suit de très près ce qui s'y passe et est régulièrement informée lors de ses instances nationales. Ainsi, le retard de développement que connaissent ces départements est patent par rapport à la moyenne tant nationale qu'europpéenne. Force est de constater, que malgré les voix, les alertes, les demandes syndicales ou autres qui se sont faites au cours de ces dernières années, les instances gouvernementales ont brillé par leur surdité et leur aveuglement. Voici quelques indicateurs de cette situation à laquelle est confrontée nos compatriotes :

- taux de chômage :

- selon les départements, entre 20 et 24 % de manière globale (métropole 8 %) ;
- celui des jeunes entre 40 et 55 % (20 % en métropole) ;

- seuil de pauvreté :

- inférieur à celui de l'hexagone de 30 à 40 %
- pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté « domien » de 30 à 60 % ;

- prix :

- quelles que soient les études, la moyenne des prix est supérieure à celle de l'hexagone de 30, 50, voire 70 % ;

- revenus :

- revenu disponible brut des ménages inférieur de 25 à 35 % à celui national ;
- moyenne du nombre de très petites entreprises supérieure à celle de la Nation ;
- pourcentage de la population ayant accès au RMI supérieur à celui de la nation ;
- pourcentage des personnes ayant recours à la CMU supérieur à la moyenne nationale ;
- produit intérieur brut : de manière globale, par habitant, largement inférieur à celui de la moyenne nationale ou européenne ;
- moyenne de l'investissement de l'État par habitant inférieure à la celle nationale ;

-moyenne du nombre de fonctionnaires par habitant inférieure à celle nationale.

Ces derniers indicateurs dénotent un retard important en matière d'infrastructures. Il ne faut pas oublier que ces régions étaient il y a encore un peu plus de 60 ans des colonies la départementalisation date de 1946).

Cette litanie de retards ou de handicaps pourrait être longtemps ainsi égrenée (illettrisme, retard scolaire, routes, éloignement, marchés contraints, ...) Cette réalité est celle que nos collègues côtoient, que des visites convenues, dans des endroits choisis à l'avance, ne permettent pas de voir et d'appréhender.

Il est aussi vrai que les situations personnelles et/ou catégorielles sont diverses et que parfois la tentation est grande pour certains de jouer de la politique du bouc émissaire.

En ce sens, ils semblent oublier que la solidarité n'est pas un vain mot : elle se fait au sein de la population, dans les quartiers, dans les familles, entre amis ou connaissances et permet d'atténuer les difficultés rencontrées.

Cette solidarité s'exprime aussi dans les actions syndicales, secteurs public et privé mêlés. Pétitions, grèves, manifestations, ... ont abouti à la mise en place de l'indemnisation du chômage, ont permis de réduire l'inégalité sociale qui a perduré jusqu'à la fin des années 90 en matière de revenus (SMIC) ou de prestations sociales (AF, RMI...).

Alors comment s'étonner de ces manifestations réclamant du pouvoir d'achat.

Le salaire de référence, pour la très grande majorité des travailleurs en CDI, à temps complet, est, pour ceux qui ont la « chance » d'en avoir un, est le SMIC... Il faut savoir, de plus, que les conventions collectives ne s'appliquent Outre-mer que si on spécifie dans l'accord qu'elles sont étendues Outre-mer !... Ce qui est loin d'être le cas.

Comment s'étonner de la dureté des mouvements sociaux ? Ils ne sont que la résultante d'une pauvreté du dialogue social, due en partie à la structure de très petites, voire de micro entreprises.

Certes, le président de la République (avec un retard certain !...) a réuni les représentants politiques des départements d'outre-mer. Mais, alors que la demande est celle de l'urgence d'une réponse sociale et économique, les représentants de ceux qui souffrent

frent, qui sont dans des situations intenable, ne sont pas reçus et donc toujours pas entendus et encore moins écoutés.

Certes, on peut annoncer des millions d'euros supplémentaires pour les DOM, mais ceux-ci ne sont pas la hauteur des enjeux et ne répondent pas aux besoins d'urgence des citoyens français ultramarins. Ce n'est pas une nouveauté : il s'agit d'appliquer la même recette que celle que l'on met en pratique dans l'Hexagone, oubliant au passage que la situation métropolitaine n'est pas forcément celle ultramarine, comme l'a si bien souligné une ancienne ministre (UMP) de l'Outre-mer.

L'attitude de l'UNSA et de ses syndicats Outre-mer sera celle d'une vigilance accrue et d'une mobilisation forte pour que nos compatriotes puissent enfin avoir des moyens de vivre dignement. Par ailleurs, l'UNSA participera pleinement aux états généraux qui sont annoncés et nous serons porteurs de propositions tant sur les dossiers sociaux et économiques que sur ceux de la mise en place d'une meilleure pratique de la gouvernance sociale propre à chacune des Régions d'Outre-mer.

Jean-Raymond Mondon

Secrétaire général de l'UNSA-EDUCATION

EXTRAIT DE LA PLATE FORME DE REVENDICATIONS DU COSPAR (COLLECTIF DES ORGANISATIONS SYNDICALES, POLITIQUES ET ASSOCIATIVES DE LA RÉUNION)

Le COSPAR est constitué de 40 organisations(20 associations, 11 syndicats et 9 partis politiques)

Le COSPAR : (C.O.S.P.A.R.), s'est réunie début février 2009 afin d'établir une plate forme de revendications . Ces revendications porte sur le pouvoir d'achat et les prix, l'emplois et le logement.

EMPLOI- SALAIRES- SANTE

- ⇒ rendre effectif le « droit au travail » inscrit dans le préambule de la Constitution
- ⇒ conditionnalité des aides aux entreprises
- ⇒ interdiction de licencier pour les entreprises faisant des profits
- ⇒ gel des suppressions de postes dans les services publics et mise en place d'un plan de rattrapage,
- ⇒ résorption de la précarité, et pérennisation des emplois
- ⇒ renforcement et extension des droits syndicaux en prévention des licenciements
- ⇒ favoriser l'emploi local ? rétablissement du congé solidarité
- ⇒ suppression de la Loi TEPA, (défiscalisation des HS. Suppression du bouclier fiscal)
- ⇒ sécurisation des parcours professionnels
- ⇒ 200 € mensuels net sur les bas salaires, les basses retraites, les minima sociaux, les bourses des étudiants
- ⇒ égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- ⇒ structuration des branches professionnelles
- ⇒ mise en place d'IRP (institutions représentatives du personnel) pour toutes les entreprises
- ⇒ revalorisations du salaire de base incluant a minima l'inflation réunionnaise et les gains de productivité.
- ⇒ participation des employeurs aux accessoires de salaire.
- ⇒ application de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au niveau de chaque branche d'activité
- ⇒ pour les étudiants : mise en place d'un « statut » de l'étudiant ainsi qu'une véritable continuité territoriale ; généralisation du demi-tarif pour les transports, l'accès aux lieux de culture et d'étude ... ; exonération de la taxe d'habitation
- ⇒ en matière de santé, un accès aux soins pour tous

PRIX ET POUVOIR D'ACHAT

- ⇒ Une baisse de 20% sur les produits de consommation courante : 500 articles de consommation courante (5 référents pour les 100 produits choisis)
 - ⇒ Baisse eau, loyer, électricité , bouteille de gaz, carburants transports, tarifs services bancaires
- Le COSPAR affirme qu'il est du devoir de l'Etat de protéger notre population des conséquences de la double crise structurelle et conjoncturelle que nous vivons. Pour cela, il relève de sa responsabilité de procéder à un véritable contrôle des prix et de fixer les marges des entreprises commerciales.

LOGEMENT

- ⇒ La production du logement social doit relever d'une politique plus forte et ambitieuse. Le logement doit être géré comme un service public.
- ⇒ Revoir plafonds de ressources CAF/Allocations logement , prêt à taux zéro pour les salariés et les étudiants.
- ⇒ Gel du prix des loyers et des charges locatives .
- ⇒ Accès aux logements pour les personnes ayant un handicap ou personnes âgées et amélioration de leur habitat

Les négociations ont été ouvertes entre le COSPAR, l'Etat, le patronat, les bailleurs sociaux et les collectivités locales.

A l'heure où nous écrivons ces lignes les négociations sont en cours et évoluent chaque jour chaque partenaire devant prendre toutes ses responsabilités. Ce n'est qu'un début.....

Le SE-UNSA une équipe à votre service :

Secrétaire général : Jean-François RIALHE (0262 20 08 13)

Secrétaire écoles : Erick CHAVRIACOUTY(06 92 66 43 75)

Correspondant écoles Sud : Jean-François FONTAINE (0692 64 95 90)

Correspondante écoles Est : Sophie JEAMBLU(0692 69 42 95)

Correspondant écoles Ouest : Bernard ROUSSELIE (0692 77 08 19)

Correspondante écoles Nord et responsable ASH : Catherine HOARAU-SOUBEYRAN(0692 70 38 62)

Responsables retraités : Bernard ROUSSELIE (0692 77 08 19) Jacques LIBERT (0692 85 11 93)

Secrétaires Lycées collèges : Eric DIJOUX, (0692 85 42 17) Eric HOARAU (0692 76 60 50)

Responsable CPE : Thierry MAINFROI (0692 87 50 53)

Responsables début de carrière : Thierry VLODY (0692 77 74 28) Sandrine GUILLERY(0692 64 95 67)

Responsable Vie Interne : Marie Claire Hoareau (0692 85 50 65)

Notre adresse :

16 RUE JEAN CHATEL B.P. 41
97461 SAINT DENIS CEDEX

Permanences

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

TEL: 0262-20-08-13

FAX: 0262-21-58-65

Permanences à Saint-Pierre

50, RUE MARIUS ET ARY LEBLOND
97410 SAINT-PIERRE

le mercredi de 8h30 à 12h
et sur rendez-vous.

TEL: 0262-96-82-82

FAX: 0262-96-82-83

E-mail : 974@se-uns.org

**Connectez-vous sur notre site:
www.se-uns974**